

Voilà donc déjà deux bonnes raisons, ce me semble, en faveur de l'adjectif qu'on voudrait proscrire.

Maintenant, en quoi ce mot est-il plus "désavantageux" que *alpaste*, *terrestre*, *équestre*, *orchestre*, *semestre*, *séquestre*, *bourguemestre*, *vaguemestre* et *trimestre*, que l'auteur des *Remarques sur la langue française* ne se sentirait aucune répugnance à placer dans le plus beau de ses discours ?

Comment ! les écrivains qui font usage de *pédestre* n'ont pas "un sentiment bien fin de l'euphonie et des grâces du langage" ? Mais ceux qui ont introduit et fait accepter les neuf mots de même finale que je viens d'énumérer, n'en avaient pas un meilleur, et cependant M. Fr. Wey ne les critique pas.

L'usage, tant ancien que moderne, et l'analogie permettant l'emploi de *pédestre* appliqué à une statue, j'en tire la conclusion que l'expression de *statue pédestre* est irréprochable à tous les points de vue.

* *

Cinquième Question.

Comment le mot *bas*, qui est un adjectif, a-t-il été amené à signifier ce tricot qui sert à vêtir les jambes et les pieds ?

On lit dans le *Dictionnaire historique* de Chéruel :

"Parmi les innovations que présente le costume de cette époque (le XVI^e siècle), on ne doit pas oublier l'usage des bas de soie qui date du règne de Henri II. Ce roi en porta, dit-on, le premier en 1559. Les classes aristocratiques l'imitèrent, tandis que les classes inférieures conservèrent l'ancienne mode des chausses et des hauts de chausses tout d'une pièce."

Ainsi, autrefois, le vêtement qui va des pieds à la ceinture ne se composait que d'une pièce. La partie supérieure s'appelait *haut de chausses*, comme cela ressort de la citation que je viens de faire, et la partie inférieure s'appelait *bas de chausses*, ce qui est prouvé par les citations suivantes :

Panurge, comme ung bonch estoirdy, sort de la routte en chemise, nyant seulement ung demy bas de chausse en jambes.

(Rabelais, Pant. IV, p. 67).

De quelque lieu qu'elle soit venue, je trouve qu'il y a de l'exces en une telle permission, qui est donnée par cette police, quant au pris de ces *bas de chausses*.

(H. Estienne, Deux dial. p. 120).

Avant que je sortisse de France, on eust esté merveilleusement estonné d'ouïr parler d'un *bas de chausses* d'un si grand pris.

(Idem, p. 129).

Mais l'expression *bas de chausses* s'abrégea successivement de deux manières : d'abord, on n'y conserva que le mot *chausses*, comme cela est mis en évidence par ces exemples :

La toque où flottait une plume et qu'ornaient des perles et des diamants, le pourpoint taillé et surmonté d'une fraise en dentelles, un *mantenu court* et dont l'étoffe précieuse était enrichie de broderies, les hauts de chausses ou culottes bouffantes rattachées au pourpoint par des aiguillettes, les *chausses* garnies de rubans ou canons, des souliers chargés des mêmes ornements, composaient le costume des seigneurs de l'époque.

(Chéruel, Dict. hist., I, p. 519).

Je me fis transporter des *chausses* de velours cramoisi couvertes de passements d'or et fort découpées. Je pris le pourpoint tout de même, etc.

(Mém. de Montluc).

J'ai ouï dire que, pour un premier jour de mai, un caporal de la colonelle (première compagnie) comparut le matin à la messe, habillé tout de satin vert, et ses bandes de *chausses* toutes rattachées de doubles ducats, d'angelots et de nobles, jusques à ses souliers.

(Brantôme, Capit. franç.).

Plus tard, par un procédé tout contraire, on enleva le terme qui jouait le rôle de complément, ce qui réduisit cette expression à *bas*.

Or, c'est cette dernière forme qui a été adoptée par l'usage moderne ; et voilà comment le mot *bas*, dans l'origine adjectif, en est venu, avec le temps, à désigner le tricot qui sert à vêtir les pieds et les jambes.

* *

Sixième Question.

Pourquoi dit-on UN AVOCAT CONSULTANT ? Il me semble que c'est une mauvaise expression puisque l'avocat ainsi désigné est consulté par quelqu'un.

Il y avait autrefois trois sortes d'avocats, comme l'apprend, à la page 127, un ouvrage intitulé : *Harangues et actions mémorables des plus rares esprits de notre temps*, imprimé en 1609, et que j'ai eu le plaisir de découvrir à la bibliothèque de Tours pendant mon exil sous la Commune. Ce sont : "les *Escoutans*, les *Plaidans* et les *Consultans*."

Cette qualification, dont l'existence remonte ainsi à 260 ans, au moins, n'est point mauvaise comme elle vous le semble, et il me sera facile de vous le prouver.

En effet, le verbe *consulter*, qui avait pour fréquentatif *consulter*, nous a donné, par le moyen de ce dernier, le verbe *consulter* avec le sens ordinaire que vous lui savez, et de plus, celui de donner un avis, un conseil, qu'il avait dans la langue latine :

Tun' consulis quidquam ?

(Diet. de Quicherat).

(Donnes-tu jamais un conseil ?)

Or, le latin ayant été longtemps étudié en France, grâce au droit romain dont, au XIII^e siècle, on s'efforça de faire pénétrer les principes dans la législation féodale (Chéruel, p. 2:9), le verbe *consulter* a dû naturellement s'employer parmi nous dans ce sens absolu, et donner *consultant* pour signifier qui donne des conseils. — *Courrier de Vaugelas*.

Phrases à Corriger.

CORRECTIONS DU NUMÉRO PRÉCÉDENT.

1o. Mettez *quoi que* en deux mots ; — 2o. Au pluriel, *gentil-homme* prend une *s* après *gentil* ; — 3o. *Fleurlette* veut une *s* dans l'expression *Contre fleurlettes* ; — 4o. Le verbe *transiger* requiert *sur* ou *avec* après lui ; il n'est jamais actif ; — 5o. On dit *éprouver*, ressentir un *chagrin*, et non *recevoir un chagrin* ; — 6o. *Autrement* qu'ils ne l'ont, etc., avec la négation ; — 7o. Substituez *malgré qu'il en ait à quoique* ; — 8o. On ne dit pas qu'on est *frappé d'une impression* ; on dit qu'on *ressent*, qu'on *subit une impression* ; — 9o. On dit *heures* et un *quart*, ou *die heures un quart* ; mais *un* est indispensable ; — 10o. *Polygonique* ne se trouve dans aucun dictionnaire ; mettez *polygonaux* ; — 11o. Il faut : *on allait provisoirement nous déposer.....*

(*Courrier de Vaugelas*).

PHRASES À CORRIGER.

1o. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire rayer mon nom sur la circulaire qui doit être imprimée et distribuée.

(Le *Journal des Débats* du 5 janvier).

2o. L'Assemblée, une fois élue, se trouvera bon gré malgré par la force des choses, l'héritière de tous les pouvoirs détenus provisoirement par le gouvernement du 4 Septembre.

(Le *Temps* du 7 février).

3o. L'idéal, ce serait d'ouvrir un appartement par malade ou par blessé, de soigner chacun d'eux à domicile. Mais il est de cet idéal comme de tous les autres.

(Idem).

4o. Tous les habitants électeurs de la ville de Meudon sont convoqués pour remplir leur droit électoral, pour le mercredi 8 février courant, rue Turbigo, 44.

(Idem).